

Trop de câble entre enfants et porno

La création d'un délit de «maltraitance audiovisuelle» est évoquée.

Sous les yeux d'un enfant, la pornographie est une violence. Les éducateurs et les psychiatres constatent couramment les dégâts causés par les films hard et certains assurent que le traumatisme est comparable à un abus sexuel. Pourquoi, dans ces conditions, n'envisage-t-on pas d'introduire dans le code pénal un délit de «maltraitance audiovisuelle» qui permettrait de poursuivre les adultes qui laissent des mineurs accéder à des programmes pornographiques?

Cette question est au cœur d'un rapport sur «l'environnement médiatique des jeunes de 0 à 18 ans», remis hier à la ministre déléguée à la Famille Ségolène Royal. Rédigé par un collectif Enfance et médias, composé de représentants de la Ligue de l'enseignement et de l'Union nationale des associations familiales (Unaf), ce rapport doit «remettre au clair certaines règles du jeu, sinon on aura des réveils douloureux», a expliqué Ségolène Royal qui ne perd jamais une occasion

d'intervenir sur ce sujet. Au risque assumé «d'être ringardisée», elle a assuré hier qu'il ne fallait plus hésiter «à parler d'ordre moral quand il s'agit de la protection de l'enfance et de l'adolescence».

Dégradation. Car selon elle, la situation se dégrade: le rapport note que «dans l'indifférence générale, une industrie est en train de se développer qui banalise une image des femmes très dégradée et fait très peu de cas des droits des très jeunes hommes et femmes qui y sont

montrés». Ces programmes sont proposés, sans code d'accès particulier par «toutes les chaînes de cinéma». Le rapport souligne notamment le cas de la chaîne XXL qui propose au moins deux programmes pornographiques par jour. Diffusée sur ABSat et reprise sur certains réseaux, elle revendique 700000 foyers abonnés.

Dans un entretien au *Parisien*, la ministre dénonce cette ba-

nalisation de la pornographie: «on ne peut plus s'accommoder d'une logique permissive où,

«On ne peut plus s'accommoder d'une logique permissive où on peut tout dire, tout montrer dans une émission.»
Ségolène Royal

dans n'importe quelle émission, on peut tout dire, tout montrer. On invite des vedettes du porno sous couvert de débat; [...] et Skyrock attire les confidences de ses jeunes auditeurs sur les filles «bonnes à violer».

Pour représenter les intérêts du jeune public, le collectif Enfance et médias préconise la création d'une «structu-

re permanente et indépendante des médias» chargée d'interpellier les chaînes et instances de régulation. Le rapport souhaite que le service public se voie imposer «la non-diffusion de programmes violents ou de films interdits aux moins de 12 ans en dehors du cadre d'un débat avec un contrôle par le CSA».

Éducation sexuelle. Il souligne enfin la nécessaire éducation aux médias alors que la «mise à l'écart de la culture médiatique des enfants renforce la crise actuelle de l'école». Sur ce

point, l'Éducation nationale fait savoir qu'une «éducation à la sexualité» sera assurée dès l'an prochain à raison de trois séances annuelles dans toutes les classes, du CP jusqu'à la terminale. Parce que cette éducation ne saurait être l'affaire des seuls profs de biologie, une formation a été proposée à 10000 enseignants bénévoles. L'objectif est de faire en sorte qu'ils soient en mesure d'aborder clairement avec les élèves les questions posées par la banalisation de la pornographie ●

ALAIN AUFRAY